

PARCE QUE LA CULTURE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

Reconnaître l'apport essentiel
du Réseau intercollégial des activités
socioculturelles du Québec (RIASQ)
et du réseau des 9 organismes nationaux
de loisir culturel œuvrant au service
de la population québécoise



MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

Déposé à
Monsieur **Éric Girard**
Ministre des Finances du Québec

Par
RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC
(Organisme national de loisir culturel – ONLC)
Montréal, le 18 décembre 2025

1. À PROPOS DU RIASQ

Notre mission

Fier défenseur et promoteur de la culture et chef de file en matière de production d'événements culturels intercollégiaux, l'organisme accompagne, soutient et conseille ses membres afin de développer et de rendre plus accessible le loisir culturel à la population étudiante qu'ils desservent.

Par ses activités, le RIASQ favorise l'épanouissement, le développement de compétences comportementales et la réussite éducative de la jeunesse québécoise.

Notre organisme en quelques chiffres

- 70 membres institutionnels
- 22 500 participant·e·s et près de 25 000 autres participant·e·s (invités, spectateurs, auditeurs, etc.)
- Présence sur tout le territoire québécois
- Producteur de Cégeps en spectacle, du Prix littéraire des collégien·ne·s, du Prix collégial de la chanson de l'année, de l'Intercollégial de danse, de l'Intercollégial de théâtre, de l'Intercollégial de cinéma, de l'Intercollégial d'arts visuels, du Circuit d'improvisation du RIASQ et de l'Égrégore – Concours d'écriture dramatique.

Pour en savoir plus

- Site web : riasq.qc.ca
- Liens pertinents :
 - <https://www.facebook.com/LeRIASQ>
 - <https://www.instagram.com/riasq/>
 - <https://www.youtube.com/@RIASQ1>

2. NOTRE RÉSEAU D'APPARTENANCE

Les organismes nationaux de loisir culturel (ONLC) sont regroupés au sein du [Conseil Québécois du Loisir](#) (CQL). Ensemble, les neuf ONLC reconnus par le ministère de la Culture et des Communications forment un réseau essentiel au développement culturel du Québec.

Les neuf ONLC sont :

- [Alliance chorale du Québec](#)
- [Arts en mouvement Québec](#)
- [Association des cinémas parallèles du Québec](#)
- [Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec](#)
- [Fédération Histoire Québec](#)
- [Fédération québécoise des sociétés de généalogie](#)
- [Fédération québécoise du théâtre amateur](#)
- [Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec](#)
- [Réseau Québec Folklore](#)

Ce réseau totalise :

- **1 412** organismes locaux,
- près de **2,9 millions** de citoyens et citoyennes rejoints chaque année,
- une présence dans l'**ensemble** des régions du Québec.

3. NOTRE FINANCEMENT À LA MISSION

En tant qu'ONLC reconnu, le RIASQ reçoit une part importante de son financement du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC), un programme du ministère de la Culture et des Communications essentiel, mais aujourd'hui insuffisant pour soutenir la mission confiée par l'État.

Pour la période 2023-2026, le RIASQ a reçu un financement total de 544 332 \$.

Notre financement actuel et futur repose sur un équilibre précaire: sans mesure corrective, c'est une chute brutale de notre capacité d'intervention qui s'annonce.

3.1. UNE AIDE ESSENTIELLE DONT LA NON-RECONDUCTION AURAIT DES IMPACTS DÉLÉTÈRES

Depuis 2021, chaque ONLC reçoit un montant annuel supplémentaire de 45 000 \$ dans le but d'honorer sa mission et d'assurer son fonctionnement. Or, ce montant n'est pas confirmé pour le prochain cycle 2026-2029. Cette compression éventuelle d'un montant total de 1 215 000 \$ (405 000 \$ par an) compromettrait directement l'accessibilité au loisir culturel partout au Québec.

Lors des cinq dernières années, ces sommes ont notamment permis :

- l'accélération des transitions numériques des organismes,
- le renforcement des réseaux de membres,
- la création de collaborations structurantes,
- le développement des publics,
- la diversification des sources de revenus,
- l'amélioration des services aux membres dans toutes les régions.

La diminution ou la disparition de ces fonds équivaldrait à un net retour en arrière pour l'ensemble des ONLC.

3.2. UNE AIDE PONCTUELLE QUI NE REMPLACE PAS LA RÉCURRENCE

Les montants issus du PAGAC ont par ailleurs joué un rôle structurant ces dernières années dans la consolidation des financements des ONLC, mais leur nature ponctuelle limite leur impact à long terme. Afin de garantir la stabilité du réseau et de consolider les acquis, il devient nécessaire d'envisager leur pérennisation.

3.3. UN FINANCEMENT QUI ACCUSE UN RETARD STRUCTUREL

Si, à l'instar du CQL, nous calculons le montant réel dont nous avons réellement besoin annuellement pour exercer notre mission en nous basant sur la formule de calcul des seuils plancher du Réseau de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), nous arrivons à un montant total de 690 250 \$ pour le RIASQ.

L'enveloppe annuelle du Programme d'aide au fonctionnement pour les 9 organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC) devrait donc être de 6 212 250 \$ alors qu'elle est actuellement de 1 225 000 \$.

Le programme actuel ne couvre donc que 19 % des besoins réels des ONLC. Il est grand temps de remédier à cette situation.

Pour mesurer pleinement l'enjeu que représente ce sous-financement, il importe de rappeler la portée socioéconomique du loisir culturel au Québec.

4. L'IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE DU LOISIR CULTUREL

Grâce aux travaux approfondis du Conseil québécois du loisir (CQL), les impacts du loisir culturel sont désormais bien documentés. Ils révèlent une contribution essentielle à la vitalité culturelle, sociale et économique du Québec.

Soulignons notamment que le loisir culturel :

4.1. RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

- près de 3 millions de personnes impliquées par année
- participation intergénérationnelle, inclusive et accessible
- soutien à l'intégration des personnes nouvellement arrivées
- contribution directe à la santé mentale et à la vitalité communautaire

4.2. SOUTIENT L'OCCUPATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- milliers d'organismes locaux, actifs dans toutes les régions
- animation culturelle et dynamisation des milieux ruraux et urbains

4.3. SERT D'INCUBATEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

- formations reconnues par le MEQ et développement des talents qui nourriront les secteurs professionnels
- formation informelle, expérimentation et découverte de la pratique artistique

4.4. GÉNÈRE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NOTABLES

- emplois culturels et en loisirs
- dépenses en région
- effet multiplicateur dans les communautés

4.5. CONSTITUE UN INVESTISSEMENT PRÉVENTIF EN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- diminution de l'isolement
- renforcement du sentiment d'appartenance
- bénéfices documentés pour les jeunes et les personnes âgées

5. RECOMMANDATIONS

Face à la situation, deux mesures doivent être prises sans délai pour protéger l'écosystème culturel québécois.

5.1. BONIFIER L'ENVELOPPE ANNUELLE DU PAF-ONLC AFIN D'ATTEINDRE UN MONTANT TOTAL DE 6 212 250\$.

Cette bonification vise à corriger un retard de financement accumulé depuis des années et à permettre aux ONLC :

- de soutenir adéquatement les 1 412 organismes locaux ;
- de maintenir une présence culturelle de proximité dans toutes les régions ;
- de répondre à la demande croissante en participation aux loisirs culturels ;
- d'assurer une gouvernance responsable, conforme aux attentes gouvernementales.

C'est un investissement stratégique pour consolider des services accessibles, ancrés dans les communautés, et essentiels à la cohésion sociale.

5.2. INTÉGRER AU MINIMUM DE MANIÈRE PERMANENTE L'AIDE ANNUELLE DE 405 000 \$ AU PROGRAMME PAF-ONLC DU MCC

Cette reconduction est indispensable pour :

- stabiliser les organismes nationaux ;
- maintenir les services au public ;
- éviter une rupture dans l'offre culturelle régionale ;
- assurer une prévisibilité financière minimale ;
- permettre la poursuite des engagements découlant de la Politique culturelle du Québec.

Sans ces montants, le réseau perdrait chaque année une capacité d'action dont l'impact se fait sentir directement dans les régions, les municipalités, les écoles, les organismes locaux et la population.

5.3. RECONNAÎTRE LE RÔLE DU CQL COMME SOUTIEN ET INTERLOCUTEUR DES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR CULTUREL, ET L'APPUYER FINANCIÈREMENT EN CONSÉQUENCE

Le CQL est l'interlocuteur central du loisir culturel et un acteur clé pour assurer des interventions cohérentes, structurantes et réellement porteuses pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir. Cette reconnaissance, déjà accordée par le ministère de la Culture et des Communications, doit maintenant se traduire par un financement stable et durable, à la hauteur des responsabilités assumées.

En conclusion

Choisir d'investir dans les ONLC, c'est choisir d'investir dans les citoyens. Le loisir culturel est la porte d'entrée la plus démocratique vers la culture. Il garantit l'accès, la participation, l'expression et la cohésion.

Un Québec fort culturellement est un Québec où :

- la culture se vit partout,
- les régions sont soutenues,
- les citoyens et citoyennes participent, sans égard à leur niveau socio-économique, leurs origines, leur âge, leur état de santé physique ou mental,
- les jeunes s'engagent,
- les communautés s'épanouissent.

Rehausser le financement des ONLC, c'est renforcer le tissu social du Québec.

C'est un choix clair, concret et durable en faveur du bien commun.